



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 26356

## Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème rencontré par le manque de gynécologues. Dans les trois prochaines années, quatre des huit gynécologues du département feront valoir leurs droits à la retraite sans pouvoir trouver de remplacement. Peu de gynécologues sont formés chaque année et certains départements ont peu de chances de combler le déficit en nombre de praticiens. Aussi elle lui demande, au moment où va s'ouvrir un grand débat sur la santé, quelles peuvent être les mesures pour augmenter le nombre de gynécologues et pour permettre ainsi le libre accès au gynécologue.

## Texte de la réponse

La gynécologie médicale a été individualisée par le décret n° 2003-85 du 30 janvier 2003 modifiant le décret n° 88-321 du 7 avril 1988 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ; il a été publié au Journal officiel du 1er février 2003. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a décidé d'ouvrir au concours de l'internat 20 places pour l'année universitaire 2003-2004, première année d'application de la loi (arrêté du 7 avril 2003, publié au Journal officiel du 14 mai 2003). Le nombre de places qui pourra, par la suite, être dédié à la gynécologie médicale, sera fonction de l'évolution des besoins de santé publique, des travaux de l'observatoire de la démographie médicale que j'ai mis en place, du nombre de spécialistes formés par l'ancienne filière de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, comme des capacités d'accueil des services agréés pour la formation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Arlette Franco](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26356

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2003, page 7787

**Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 9058